



LE PETIT MONTRE-TOI

**Bulletin Municipal
MONTROTTIER ALBIGNY
N°62 – Mars/Avril**

Le Petit Montre-toi continue à rendre hommage à ses soldats

Depuis le début de cette guerre, Montrottier a perdu 30 de ses enfants. L'année 1916 ne les épargnera pas non plus. Au cours du premier trimestre de cette année-là, ce sont cinq jeunes qui vont disparaître : Joanny Legrain (21 ans), Jean-Marie Guinibert (21 ans), Pierre-Marie Guetton (33 ans), Etienne-Marie, dit Michel, Collomb (24 ans) et Eugène-Marie-Joanès Coq (23 ans).

Les gîtes de la Farge
L'Echilette 6 personnes
A l'Abade 9 personnes
week-end ou semaine



www.gites-de-france-rhone.com/

Eliane et René Legrain
La Farge 69770 Montrottier
04 74 70 10 71 / 06 77 69 57 45
LesgitesdelaFarge@orange.fr



ALEXTRICITE GENERALE
Electricité générale du bâtiment



BOUTON Alexandre

La Botte
69770 MONTROTTIER

alextricity.generale@hotmail.fr
06 22 17 10 12

* Neuf et rénovation
* Câblage info
* Remise en conformité
* Relamping

* Particuliers et pros
* Vmc
* Dépannage
* Portail

Fête des oeufs



27 MARS 2016

Mr GERARD & Mr GUNES
06 45 81 87 75

Travaux de menuiserie
intérieur et extérieur

Aménagement et rénovation
intérieur et extérieur

Travail soigné assuré
Devis gratuit
69770 MONTROTTIER



DÉCORATION

**OLIVIER
HAZARD**

06 12 45 73 87

olivierhazard@aliceadsl.fr
hazardolivier@gmail.com

SARL MANON
Siret 402 269 807 00010

RÉNOVATION



Elodie GODARD
Masseur-kinésithérapeute

Place du Centre
69770 MONTROTTIER

04 72 38 53 51



A propos de nos amis les bêtes...



Législation « déjections canines »

Face aux désagréments dus aux déjections canines constatées dans différents espaces verts de la Commune et par mesure d'hygiène publique, nous informons les propriétaires de chiens que les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux (à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons). En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).



Le chien de mes voisins aboie : que faire ?

Avec plus de 7,5 millions de chiens en France, nombreux sont ceux qui ont quelques soucis de voisinage... Difficile de supporter des aboiements à répétition, en pleine nuit ou au cours de la journée. Que l'on soit en maison individuelle ou en appartement, les nuisances sonores liées aux animaux domestiques sont fréquentes. Et bien souvent, on ne sait pas vraiment comment s'y prendre.

Chien qui aboie : ce que dit la loi... Concernant les aboiements, on parle de bruits, de comportements ou de bruits domestiques. Ils sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique :

Article R.1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Nuisances sonores : avant tout de la diplomatie...

Avant d'envoyer les polices de France et de Navarre chez votre voisin ou d'envisager de nourrir son fauve à coups de somnifères... Essayer d'aller parlementer ! Un chien aboie généralement lorsque son maître n'est pas là, et votre voisin n'est peut-être pas conscient de la gêne que provoque son animal.

Dans un second temps, ou devant un refus de discussion, vous pouvez commencer par adresser un courrier au propriétaire du chien concerné, afin de lui rappeler la législation en vigueur, ainsi que les sanctions auxquelles il risque de devoir faire face. Celui-ci peut, en effet, se voir poursuivre en tapage diurne et devant le tribunal d'instance ou de grande instance « pour trouble anormal de voisinage » et aux fins d'obtenir la cessation du trouble.

Si rien ne change, vous serez contraint de faire appel aux forces publiques pour faire établir si nécessaire un procès-verbal qui sera suivi de l'envoi d'une mise en demeure au propriétaire du chien afin que celui-ci remédie au problème.

A défaut de le faire, il pourra se voir condamner : d'une amende de 450€ pouvant aller jusqu'à la confiscation de l'animal. Toutefois ces mesures extrêmes mais possibles peuvent, peut-être, encourager vos voisins à trouver une solution alternative et moins traumatisante.

Le tout à l'égout, ça n'existe pas !

Si le réseau d'assainissement qui sert à collecter les eaux usées est encore improprement appelé « tout à l'égout » **il n'est pas destiné à recevoir tout et n'importe quoi !**

Nous utilisons de l'eau quotidiennement pour nous doucher, tirer la chasse d'eau ou faire la vaisselle... Après utilisation, ces eaux usées sont rejetées dans le réseau d'assainissement puis acheminées à la station d'épuration où elles sont dépolluées avant rejet dans le milieu naturel.

Or tous les jours, les agents du service des eaux retrouvent dans les eaux usées des lingettes, des protections féminines, des préservatifs voire des couches pour bébé, des médicaments parfois avec leur emballage...

En fait en respectant quelques règles simples et de bon sens nous pourrions :

- mieux préserver la nature
- limiter notre facture d'eau et d'assainissement

Il existe aujourd'hui une grande variété de lingettes : pour les mains, l'hygiène des bébés, pour se démaquiller, pour entretenir la maison ou les meubles ou encore pour nettoyer la lunette des toilettes.

Attention : les emballages de certaines marques indiquent parfois la mention « biodégradable » ou « peut être jeté à l'égout ». Il s'agit d'une information abusive car les rejets de corps solides dans le réseau d'assainissement sont interdits. Ces consommables doivent être jetés dans les poubelles habituelles.

Ces lingettes, trop souvent jetées dans les toilettes après utilisation, causent des dysfonctionnements importants dans le système d'évacuation et d'épuration des eaux usées. Elles bouchent les canalisations, empêchent les pompes de refoulement de fonctionner et provoquent parfois quelques débordements chez les particuliers. Les eaux usées ne sont alors plus conduites à la station d'épuration et s'écoulent via les trop-pleins de secours dans le milieu naturel en polluant gravement les cours d'eau. Enfin, ces dysfonctionnements occasionnent des réparations coûteuses tout en mobilisant inutilement le temps des agents chargés de l'entretien et entraînent au final **une augmentation des coûts d'exploitation qui sont répercutés sur le prix du m³ d'eau à l'usager.**



LA LPO A LONGESSAIGNE

Vous aimez les oiseaux ? Vous voulez les connaître un peu mieux ? Les reconnaître dans votre jardin ?

Sachez que la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) a créé une antenne à Longessaigne constituée de passionnés. Une fois par mois, une sortie est organisée en petits groupes autour d'un thème d'observation. Ainsi, le 19 mars, le thème sera "oiseaux résidents" au départ de Montrottier. Le 23 avril, le thème sera "migrations".

N'hésitez pas à les rejoindre ! C'est à chaque fois une sortie conviviale et riche en découvertes qui vous attend !

Pour être informé de ces sorties, il suffit de téléphoner au 04 74 70 58 00 ou de vous abonner à la newsletter de la Communauté de Communes :

<http://www.chamousset-en-lyonnais.com/abonnement-newsletter>



La Semaine du Compostage Partagé du 1er au 10 avril 2016

Pour découvrir cette technique, rendez-vous au stand de communication sur le marché de St-Laurent-de-Chamousset,

lundi 4 avril

Plus d'informations sur

agenda21@chamousset-en-lyonnais.com
tri@simoly.fr



Accueil des réfugiés

Afin de répondre aux questions suscitées par l'arrivée de 7 familles de réfugiés syriens courant mars sur notre commune, le Centre Intercommunal d'Action Sociale a organisé une réunion d'informations le jeudi 25 février en présence de 2 représentants de l'association «Forum Réfugiés-Cosi».

Le rôle de cette association :

Accueil et accompagnement juridique et administratif des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Le statut des réfugiés : Article 1 – Alinéa 2 de la Convention de Genève

« Aux fins de la présente Convention, le terme « réfugié » s'appliquera à toute personne : (...) 2) Qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. »

Le statut de réfugié leur permet de posséder une carte de réfugié résident pendant 10 ans dans le pays d'accueil.

Accueil à Montrottier : 7 logements vacants de l'OPAC ont été réquisitionnés par le Préfet pour héberger les familles, sur financement de l'Etat.

Accompagnement : L'association met à disposition un référent durant une année dont le rôle sera d'aider les familles dans leur quotidien et leurs démarches administratives.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Montrottier coordonnera dans un premier temps les initiatives de solidarité et d'entraide en provenance de particuliers et d'associations.

Nous souhaitons une bonne installation de ces familles et comptons sur la population pour leur réserver le meilleur accueil.

INFO SERVICE CULTUREL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le saviez-vous ? il existe **l'annuaire des artistes** sur le site : www.chamousset-en-lyonnais.com

Pour pouvoir l'ouvrir cliquer sur l'onglet *Vivre ensemble* puis sur *Culture* et enfin *l'Annuaire des Artistes*.

Si vous le souhaitez nous pouvons faire apparaître des informations vous concernant. Nous pourrions mettre à jour l'ensemble de ces données quand vous le souhaitez, en cas de changements vous pourrez le faire également par vous même via un code d'accès. Alors, n'hésitez plus et inscrivez-vous vite sur le site en contactant Estelle Abrial estelle.abrial@chamousset-en-lyonnais.com :
au 04-74-70-58-09 lundi, mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Bilan « Service Transport Solidaire » après 3 mois de fonctionnement

Sur le territoire de la Communauté de Communes, 50 personnes bénéficient de ce nouveau service dont 10 sur la Commune de Montrottier.

Ce service se poursuit sur l'année 2016.

Rappel : Ce dispositif vise à faciliter l'insertion sociale et professionnelle.

Les dossiers de demande sont à retirer en Mairie et sont étudiés par le CCAS de Montrottier.

*Pour plus d'informations contactez la mairie
04 74 70 13 07*

Ils sont venus habiter à Montrottier en 2015

Suite à la rencontre en Mairie avec les nouveaux arrivants, le Petit Montre-toi en a interrogé un certain nombre pour en savoir un peu plus :

Les raisons de leur venue à Montrottier :

Figurent en bonne place

- Vivre à la campagne
- Se rapprocher du lieu de travail
- Offrir aux enfants une meilleure qualité de vie, d'éducation
- Quitter la ville
- Se rapprocher de sa famille
- Beauté du village, des paysages

Principaux motifs de satisfaction depuis leur arrivée :

- Beaucoup de services, commerces sur place
- Convivialité
- Un site internet complet
- Accueil de la population
- Pas de nuisances (bruit, circulation)
- Une bonne école pour les enfants

Principales difficultés rencontrées :

- Eloignement pour certains types de commerces
- Pas assez de places de stationnement (St Martin)

En un mot, votre vie à Montrottier :

« Tranquille - Magnifique - Entraide - Accueillant - Merveilleux - Bien-être »



Vie locale et associative.....



Activités et lieu d'accueil pour les jeunes

En 2015, ce sont plus de 50 jeunes de 10 à 18 ans qui ont, soit participé aux activités proposées par la Municipalité soit fréquenté le local de la Maison des Jeunes.

Fonctionnement unique dans la Communauté de Communes de Chamousset en Lyonnais, l'animation pour les jeunes à Montrottier est assurée par une animatrice, Guylaine Lagravère, 26 heures par semaine.

Outre les activités se déroulant pendant les vacances scolaires (sorties patinoire, karting, escalade, VTT, séjours de ski, rafting), l'animatrice accueille les jeunes de la Commune 2 jours par semaine, le mercredi de 13h30 à 18h30 et le samedi de 14h à 18h30 (hors vacances scolaires). Pendant les vacances : tous les jours de la semaine de 13h30 à 18h30 et de 20h à 22h.

Le local des jeunes, Place de La Madeleine, se veut un lieu d'échange, de rencontres et de loisirs où sont mis à disposition, billard, baby-foot, jeux de société.

"Sans la musique, la vie serait une erreur."

Sous la conduite de Philippe Brosset, professeur de musique, le groupe de jeunes musiciens "JAM", se perfectionne, répète, ce qui leur permet de se produire de temps en temps : Festival de Jeunes de Saint Symphorien sur Coise, Fête de la musique à Chambost Longessaigne, Fête des œufs de Montrottier et d'organiser des concerts à la MJ.

Pour tout renseignement :
Guylaine : 06 32 05 74 57

AGENDA

12 mars	Concours de belote <i>Carro d'As</i>	Salle des Fêtes
13 mars	Loto <i>Ecole St Joseph</i>	Salle des Sports
20 mars	Matinée boudins <i>Chasse d'Albigny</i>	Albigny
27 mars	FETE DES OEUFs <i>Comité Intersociétés</i>	Village
2 avril	Café Concert <i>APE</i>	Salle des Fêtes
8 avril	Fête du Printemps <i>Ecole publique</i>	Village
8 avril	Spectacle <i>Ecole St Joseph</i>	Salle des Fêtes
10 avril	Matinée Chaudière <i>Chasse de Montrottier</i>	Place du Centre
15 avril	Retinton <i>Comité Intersociétés</i>	Salle des Fêtes
16 avril	Concert Musique franco/persane	Cinéma
22 avril	Rallye de Charbonnières	
30 avril	Théâtre <i>Entre Terre & Vents</i>	Cinéma
1er mai	Marche <i>MRJC</i>	Salle des Sports
15 mai	Classes en 6	
28 mai	Marché aux fleurs <i>Ecole St Joseph</i>	Place du Centre
4 juin	Kermesse <i>Ecole publique et APE</i>	Salle des Sports
11 & 12 juin	Chorale <i>Raconte moi une chanson</i>	Salle des Fêtes
25 juin	10 ans du SC Bigarreux	Salle des Sports

ATTENTION

Suite à plusieurs dysfonctionnements, nous demandons à chaque association de prendre directement contact avec les journaux locaux pour annoncer leur manifestation.

Tournoi du club de football du SC BIGARREUX 2016

Le club du SC BIGARREUX organisait le week-end du 16/17 Janvier 2016 son traditionnel tournoi de football en salle à Montrottier qui réunissait 30 équipes.

Les catégories U9 (enfants de 8-9 ans) ont ouvert le tournoi par une matinée de football très agréable avec 2 équipes de Bigarreux.

Dès 13 H, les 10 équipes U11 ont enchaîné les matches tout au long de l'après-midi. Savigny a remporté ce tournoi. Nos équipes de Bigarreux se sont également bien comportées et un bel avenir se dessine pour ce jeune groupe.

La deuxième journée était consacrée à la catégorie U13 composée de 10 équipes. Le tournoi arbitré durant tout le week-end par les éducateurs et les joueurs U17 du club, a été remporté par l'équipe de Saint Pierre La Palud contre Savigny. Quant à l'équipe du SC BIGARREUX, elle finit 3ème du tournoi et remporte la coupe de la meilleure attaque.

Le club remercie tous les acteurs (joueurs, éducateurs, clubs, arbitres, bureau et parents) qui ont participé à l'organisation et à l'aboutissement d'un tel week-end dont le seul but était : prendre du plaisir à jouer ou à regarder...

Rendez-vous au printemps pour les tournois extérieurs U11, U13, U15 et U17.... Et pour fêter les 10 ANS du CLUB !!!

Locations communales

MONTROTTIER

Place du Centre
3ème étage avec ascenseur
Duplex T4 – 104 m²

Loyer : 550 €

ALBIGNY

Jardins de la Cure
2ème étage
Duplex T4 – 94 m²
Jardin non attenant
Loyer : 550 €

MONTROTTIER

Place du Centre
3ème étage avec ascenseur
Studio meublé – 25m²

Loyer : 299,95 €